

mieux fondées que sur les vertus & la pieuse éducation de la Princesse Marie. Le Traité de nôtre Mariage conclu avec le Roi son Pere , a été accompli dans ma Ville de Strasbourg , où mon Oncle le Duc d'Orleans l'épousa en mon nom le quinze du mois passé ; Et la Ceremonie en ayant été célébrée ce jourd'hui , il ne me reste qu'à demander à Dieu de me continuer sa protection ; Et je vous écris cette Lettre pour vous dire que mon intention est que vous fessiez à cet effet chanter le Te Deum dans l'Eglise Metropolitaine de ma bonne Ville de Paris , le jour que le Grand Maître ou le Maître des Ceremonies vous dira de ma part. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait , mon Cousin , en sa sainte & digne garde. Ecrit à Fontainebleau le 5. Septembre 1725.

Signé , LOUIS,

Et plus bas,

PHÉLYPEAUX.

IV. Le 10. au matin le Roi fut complimenté sur son Mariage par les Députés de l'Assemblée générale du Clergé de France ; l'Evêque de Luçon ayant porté la parole. L'après-midi ils eurent aussi Audience de la Reine sur le même sujet ; & ce fut l'Evêque d'Angers qui harangua cette Princesse. Le même jour Leurs Majestez reçurent un pareil compliment de Mr. le Garde des Sceaux à la tête des Membres du Conseil. Le 11. des Députés du Parlement, de la Chambre des Comptes , & de la Cour des Aides. Le 13. des Députés du Grand Conseil, de l'Université , & de l'Académie Françoisse, Mr. d'Agoumer Recteur portant la parole pour l'Université , & l'Evêque de Blois pour l'Académie. Le 15. du Magistrat de la Ville de Paris , qui parut avec de magnifiques livrées. Ces Députés
ont